Construction d'une plateforme d'activités logistiques

Commune de Venette

Zac du "Bois de plaisance"

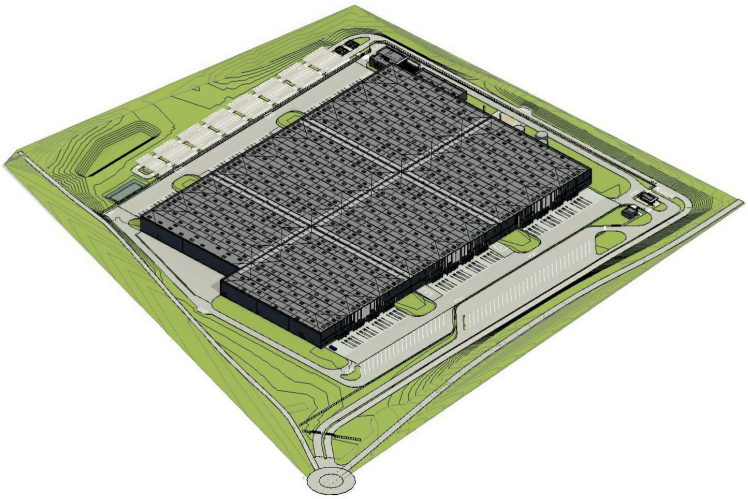

DEMANDEUR :

BETALOG

64, avenue du Maréchal Joffre
60500 - Chantilly

ARCHITECTE :

A.26 GL ARCHITECTURES

A.26-GL
165 bis, RUE DE VAUGIRARD
75015 - PARIS
T: 01 56 54 33 99

INVESTISSEUR :

CLAM INVEST
64, avenue du Maréchal Joffre
60500 - Chantilly

PROJECT MANAGER :

JBD
54, Rue Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tel. +33 (0)1 74 30 38 42

EXPLOITANT :

STOKOMANI

64, avenue du Maréchal Joffre
60500 Chantilly

BET ICPE :

KALIÈS

KALIES
416 avenue de la Division Leclerc
92290 CHATENAY MALABRY
T: 01.85.01.11.03

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

ATTESTATION RT2012

ECHELLE :	DATE : 19/09/2018	FORMAT : A4	PC16-1

1633	APS	A	A26GL	ARC	SIT	STP	
N° Affaire	Phase	Ind.	Emetteur	Lot	Bâtiment	Nature	Niveau

N°Chrono

Formulaire d'attestation de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire et, pour les bâtiments de plus de 1000 m2, de la réalisation de l'étude de faisabilité

(uniquement dans le cas d'une opération dont la date de dépôt de PC est supérieure ou égale au 1/1/2015)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
www.ecologique-solidaire.gouv.fr

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
www.cohesion-territoires.gouv.fr

Formulaire d'attestation de la réalisation de l'étude de faisabilité pour les bâtiments de plus de 1000 m^2 et de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire.

Je soussigné : M. Jean Jacques NAMANI

représentant de la société BETALOG SNC situé à :

Adresse	64 avenue du Maréchal JOFFRE		
Code postal	60500	*Localité*	CHANTILLY

Agissant en qualité de maître d'ouvrage ou de maître d'œuvre(*), si le maître d'ouvrage lui a confié une mission de conception de l'opération de construction suivante :

Construction plateforme d'activité logistique

Située à :

Adresse	Commune de Venette - Zac du "Bois de plaisance"		
Code postal	60280	*Localité*	VENETTE

Référence(s) cadastrale(s) : Parcelle 000 ZB 2

Coordonnées du maître d'œuvre (*optionnel*) : A.26 GL

Adresse	165bis Rue de Vaugirard		
Code postal	75015	*Localité*	PARIS

Atteste que :

Selon les prescriptions de l'article L. 111-9 du code de la construction et de l'habitation, au moment du dépôt de permis de construire :

- Disposition 1 : L'opération de construction suscitée a fait l'objet d'une étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie (bâtiment de plus de 1000 m^2)
- Disposition 2 : L'opération de construction suscitée prend en compte la réglementation thermique.

Les éléments ci-après apportent les précisions nécessaires à la justification des dispositions 1 et 2.

(*) Au sens du présent document, par maître d'œuvre, on entend : architecte, bureau d'études thermiques, promoteur ou constructeur.

b0806e41275eca8a01cd00bd1e81c3d2 - V3.7

Formulaire d'attestation de la réalisation de l'étude de faisabilité pour les bâtiments de plus de 1000 m² et de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire.

BUREAUX

DISPOSITION 1 : ETUDE DE FAISABILITE POUR LES BATIMENTS DE PLUS DE 1000 M²

Après lecture des conclusions de l'étude de faisabilité, le maître d'ouvrage a réalisé les choix d'approvisionnement en énergie suivant :
(*Écrire ci-dessous, les conclusions de l'étude de faisabilité et la justification des choix d'approvisionnement, conformément à l'article R. 111-22-1 du code de la construction et de l'habitation*)

Les bureaux seront chauffés et rafraîchis par des pompes à chaleur Air/Air, type VRV. Les vestiaires et les sanitaires seront uniquement chauffés par des panneaux rayonnants électriques. L'eau chaude sanitaire sera produite par des ballons individuels électriques. L'accueil chauffeurs et le poste de garde ont des surfaces chauffées (au sens de la RT2012) inférieures à 50 m². Ces deux bâtiments devront respecter à minima les exigences thermiques de la RT Elément par Elément.

En particulier, pour le système pressenti après réalisation de l'étude de faisabilité, on précise les éléments suivants, issus de l'étude de faisabilité et conformément à l'article 3 de l'arrêté du 18 décembre 2007 :

Valeur de la consommation d'énergie du bâtiment, compte tenu des systèmes pressentis pour les usages de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de refroidissement, d'éclairage et d'auxiliaires, déduction faite de la production locale d'électricité à demeure, en kWh d'énergie primaire par m² et par an :	68.20
Coût annuel d'exploitation du bâtiment, compte tenu des systèmes pressentis pour les usages de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de refroidissement, d'éclairage et d'auxiliaires, déduction faite de la production locale d'électricité à demeure, en euros :	4500.00

DISPOSITION 2 : REGLEMENTATION THERMIQUE

Chapitre 1 : Données administratives

Surface du bâtiment

Valeur de la surface thermique au sens de la RT (S_{RT}) en m²	1178.01
Valeur de la surface habitable (SHAB) en m² *(maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation)*	0.00
Valeur de la S_{RT} en m² du bâtiment existant *(dans le cas des extensions ou surélévation)*	-

Chapitre 2 : Exigences de résultat

Besoin bioclimatique conventionnel

Bbio :	76.40	$Bbio_{max}$:	93.50
Bbio ≤ $Bbio_{max}$:			OUI

b0806e41275eca8a01cd00bd1e81c3d2 - V3.7

Chapitre 4 : Energie renouvelable envisagée

Capteurs solaires thermiques	NON
Bois énergie	NON
Panneaux solaires photovoltaïques	NON
Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par une énergie renouvelable ou de récupération	NON
Autres (*préciser*)	NON

SNC BETALOG
64 av du Maréchal Joffre - 60500 CHANTILLY
SIRET: 838 976 256 00019 - APE 6820B

La personne ayant réalisé l'attestation :

Le : 14/09/2018

Signature :

b0806e41275eca8a01cd00bd1e81c3d2 - V3.7

Formulaire d'attestation de la réalisation de l'étude de faisabilité pour les bâtiments de plus de 1000 m^2 et de la prise en compte de la réglementation thermique au dépôt de la demande de permis de construire.

Ministère de la Transition écologique et solidaire
Ministère de la Cohésion des territoires
Secrétariat général
Tour Pascal A
92055 Paris-La-Défense Cedex
Tél. : 01 40 81 10 25
www.cohesion-territoires.gouv.fr – www.ecologique-solidaire.gouv.fr